

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



NOVEMBRE 2021 / N° 465 **2€**

LA LUTTE DES BIBLIOTHÉCAIRES discriminer, contrôler, exclure ça ne «pass» pas



SOMMAIRE

ICI ET MAINTENANT p.2 à 13

«Discriminer n'est pas notre métier!»
Les bibliothécaires en luttent pour un service réellement public. p.2

Plus d'un million de salariés-es victimes du décret sur l'assurance chômage Analyse p.7

La lutte des Travailleuses de la Petite Enfance chez People & Baby Discriminées et licenciées par leur patron. Achevées par la décision d'une juge mais toujours Déter ! p.10

Notre santé, pas leurs profits Contre le pass vaccinal et les autres attaques, riposte syndicale ! p.12

Contre la loi Rilhac Moins de chef-fes, plus de collègues ! p.13

INTERNATIONAL p.14 à 17

Un point sur la situation au Tchad p.14

Des nouvelles de Grèce p.16

Appel à soutien en Pologne p.17

CULTURE p.18 à 23

Ephéméride

Livres

Echappées et cavales

Militarisation de la police

Révolte populaire

BD

Elise et les nouveaux partisans

Vive la F.A.R.C.E

La nouvelle équipe du Combat Syndicaliste tient à remercier chaleureusement Mpl et Nico pour le remarquable travail effectué durant plusieurs années et leurs nombreux conseils lors du tuilage. Nous espérons que nous arriverons à être à la hauteur !

Ici et maintenant

Discriminer n'est pas notre métier

Les bibliothèques en lutte pour un service réellement public.

« **M**a mission, mon métier, mon rôle social, c'est de permettre à chacune et chacun de lire, rencontrer des livres, des musiques, des films, avoir la porte ouverte, ouverte à tous les publics, toutes les classes sociales, sans aucune discrimination. » Et ça fonctionne plutôt pas trop mal ! Les bibliothèques municipales sont un des rares lieux culturels qui réussissent à briser ou tout du moins atténuer l'exclusion des publics défavorisés. Il ne suffit pas de dire « la porte est ouverte » pour que tout le monde entre, il y a des blocages, des freins, des interdits non-dits, sous-jacents à l'appartenance sociale, la classe sociale. « Cela fait plusieurs années que je fais ce travail et nos efforts sont vraiment tournés vers le fait de faire entrer dans nos bibliothèques le public du quartier, les gamins des écoles qui demain en grandissant sauront qu'ici c'est chez eux, au même titre que des personnes de classes sociales plus élevées. »

Et voici que le Covid déboule. Immédiatement, les questions de l'accès aux services publics se posent et les bibliothécaires se mobilisent pour le maintien du service, tant que faire se peut : port du masque, gestes barrières, quarantaine des documents, réservation par internet et collecte à l'extérieur des bibliothèques, jauge adaptée à la surface de l'équipement, comptoirs de prêt, etc. Les agent-es subissent l'enchaînement des différents protocoles sanitaires, les multiples changements d'horaire et les incessantes réorganisations tout en maintenant un accueil digne d'un lieu qualifié d'essentiel.

Dans un premier temps, la loi sur le passe sanitaire ne s'appliquait pas aux bibliothèques municipales qui pouvaient ouvrir librement avec une



jaugée limitée à 49 personnes, au grand soulagement de la profession. Mais comme trop souvent, le gouvernement à fait subitement volte-face et a retiré cet amendement.

■ Le passe sanitaire devient obligatoire

Le 30 juillet, nous, bibliothécaires de Grenoble, recevons une note de service nous demandant de contrôler le passe sanitaire et donc de fait d'exclure qui ne le présenterait pas. Rappelons qu'alors et encore au moment où nous écrivons cet article, aucun foyer de diffusion du Covid (cluster) n'a été détecté dans une bibliothèque en France et que la jauge que nous pratiquions dans les établissements semblait porter ses fruits sans exclure personne.

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

Administration

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Impression sur papier certifié

PEFC

Imprimerie de Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes !



Notre réaction ne se fait pas attendre et une lettre est envoyée à la directrice des bibliothèques grenobloises l'informant que nous refusons le contrôle de ce passe allant à l'encontre du principe de libre accès des services publics. Qui plus est, et pour prouver que la logique sanitaire de ce passe est largement dévoyée au profit d'autres logiques, nous rappelons que ce contrôle entraîne des inégalités de traitement entre différentes bibliothèques, puisque la Bibliothèque Nationale de France, la Bibliothèque Publique d'Information (Centre Pompidou, Paris), les bibliothèques universitaires et les bibliothèques de recherche sont exemptées de ce contrôle. À ce courrier, la mairie de Grenoble répond par des menaces de sanction. Dès le 9 août, les agent-es de deux bibliothèques de la ville annoncent alors leur refus strict d'opérer ce contrôle. Dans d'autres bibliothèques, le contrôle se met en place – malgré le désaccord de plusieurs travailleuses-eurs de ces établissements – et aux entrées, on assiste à des discussions avec les usager-es mais aussi des altercations et agressions, crachats, insultes, passages en force, menaces... Ce à quoi réagit la Direction Générale des Services par un autre courrier me-

naçant à nouveau de sanctions les bibliothécaires refusant de contrôler les passes !

Cette position ahurissante – rappelons qu'alors notre maire, et employeur, Éric Piolle se répand dans les médias pour s'opposer au passe sanitaire, qu'il a signé une tribune dans Libération aspirant « à des mobilisations dans les semaines (...) qui viennent. » – a au moins la vertu de réunir l'ensemble des syndicats présents à la ville. La CNT, Sud, la CGT, FO et même la CFTC et la CFDT s'unissent autour de trois revendications : le refus de discrimination de l'accès aux usager-es du service public et la restauration des jauges ; aucune sanction ; l'instauration de mesures de protection des agent-es face aux agressions et aux risques psychosociaux. La section CNT-Mairie de Grenoble se mobilise sur la même position que celle confédérale que l'on peut retrouver sur le site internet : « *Oui à la vaccination librement consentie, non au passe sanitaire* ».

La mairie nous déclare alors soutenir ces revendications tout en nous ordonnant le contrôle: « Il faut obéir à la loi ». Elle nous demande par ailleurs de mener une lutte média-

tique afin de faire bouger les lignes gouvernementales ! Sans aucun complexe, la majorité municipale nous délègue la lutte, tout en nous menaçant de sanctions ! Encore plus ahurissant peut-être que le zèle de la mairie de Grenoble à faire appliquer une mesure qu'elle dit condamner ! Piolle, en faisant bien attention à être relayé par les médias, demande au ministre de la Santé, Olivier Véran, d'exempter de passe sanitaire les services publics. À cette demande, aucune réponse n'est donnée bien sûr, mais ainsi, notre employeur peut se targuer « d'avoir fait le job » d'opposition : « *C'est pas lui, c'est les autres* ». On connaît la chanson.

Pour être clair ici, notre opposition au contrôle du passe sanitaire et notre attachement à l'accès aux services publics n'ont aucun lien avec une quelconque position sur les vaccins. Dès le début de ce mouvement, ce point important est posé et est énoncé à chaque rassemblement qui va avoir lieu : « *Rappelons que nous n'avons aucun lien avec les mouvements antivax, conspirationnistes, confusionnistes et d'extrême droite. Nous refusons tout amalgame et récupération de notre lutte par ces gens-là, avec qui nous n'avons rien à voir.* »



■ **La grève s'impose, reconductible**

Voilà l'affaire posée, un préavis de grève aussi, et le 24 août on compte 47 grévistes sur 70 bibliothécaires – plus une centaine en vacances –, 6 bibliothèques sur 12 fermées, de nombreux tracts distribués expliquant le mouvement et un rassemblement devant la mairie en fin de journée. La grève est reconduite.

Nous entrons alors dans une séquence longue et dure durant laquelle la grève va être reconduite chaque jour. Nous sommes présentes devant nos établissements et recevons un fort soutien de nombreux-ses usager-es. Chaque mercredi, un rassemblement tournant a lieu devant une bibliothèque de la ville, et chaque jour nous apprenons que des bibliothèques de l'agglomération rejoignent le mouvement et que des travailleuses-eurs font grève pour la première fois lors de cette lutte. Dans d'autres régions de France, des mouvements similaires ont lieu, notamment à Rochefort, Guingamp, Paris, Lyon, Brest, Toulouse, La Rochelle..., avec lesquels nous tentons de nous coordonner.

Durant cette période, le maire refuse obstinément de nous rencontrer, sa cheffe de cabinet tient des propos méprisants si ce n'est insultants à notre égard, les menaces de sanction sont légion et on nous dirige constamment vers l'adjoint au personnel. Ce dernier se conduit comme un patron du CAC 40, voulant imposer ses lignes aux syndicats, méprisant et menaçant le personnel

en grève, prétendant défendre le droit syndical dans les conditions fixées par lui-même ! Nous n'avons pas besoin d'un papa qui nous retournerait nos pratiques collectives de lutte, ni d'un baron qui donnerait l'autorisation aux syndicats de tenir telle ou telle revendication !

Rappelons ici que le contrôle du passe sanitaire ne fait pas partie de nos profils de poste et que nous y avons été habilité-es de force.

■ **Évolution des pratiques de lutte**

Le 12 septembre, après presque trois semaines de grève continue, nous décidons de passer à une autre forme : nous débrayerons tous les mercredi et samedi et les rassemblements chaque mercredi devant une bibliothèque se poursuivent.

C'est donc le mardi 14 septembre que, pour la première fois depuis

le 24 août, certains établissements rouvrent leurs portes... et que des bibliothécaires refusent de contrôler le passe. La réaction disciplinaire est immédiate, des mails partent : « *Je vous informe qu'une demande de procédure disciplinaire est initiée. Vous serez informé des suites données.* »

Nous apprenons par ailleurs qu'une bibliothécaire en Bretagne vient, pour la première fois dans ce mouvement à notre connaissance, d'être sanctionnée : mise à pied sans salaire jusqu'au 15 novembre !

Et pourtant, de plus en plus de bibliothèques du département s'engagent dans la lutte et dans des villages, les bibliothèques tenues par des bénévoles ferment leurs portes. Au niveau national, le refus du passe sanitaire dans les bibliothèques, pour un service public réellement public s'étend également.





Nous décidons alors de lancer, avec des bibliothécaires d'autres villes, une journée nationale de mobilisation. Cette journée sera difficile à mettre en place pour deux raisons. La première est que la CGT veut concentrer toutes ses forces sur la mobilisation du 5 octobre annoncée de longue date et ne soutient pas notre volonté de date spécifique. Qu'importe, nous passerons outre et c'est Sud qui déposera finalement le préavis de grève. La seconde difficulté est l'information: la France compte environ 16000 bibliothèques (!), comment toutes les contacter pour diffuser l'information ? Nous nous y attellerons, patiemment, derrière nos écrans et internet. Et si nous n'avons pas réussi pour cette première journée à récupérer le contact de chacun de ces établissements, un bel effort a déjà été réalisé avec des contacts se comptant en milliers. Nombre de retour nous sont arrivés des 4 coins de l'Hexagone. Le travail syndical de fourmi paie parfois, souvent même.

Nous utilisons aussi activement la page Facebook des bibliothécaires de Grenoble en lutte, créée en 2016 quand Éric Piolle, toujours en avance pour sabrer le service public, annonçait un plan social à la ville de Grenoble et, entre autres, la fermeture de 3 bibliothèques situées en quartiers populaires.

En préparant cette journée qui s'est déroulée le vendredi 1 octobre, nous n'avons pas chômé côté local. Une lettre ouverte des bibliothécaires à Piolle, restée sans réponse, a été publiée, des tracts et des communiqués diffusés. Puis, les gré-

vistes ont décidé de se tourner également vers la Préfecture... qui nous a reçu assez rapidement, le 22 septembre, par le biais du directeur de cabinet du Préfet de l'Isère. La rencontre a été studieuse, « À l'écoute », et n'a rien fait avancer. On voit là le jeu politique : le Préfet macroniste reçoit, si Piolle l'ambitieux opposant ne reçoit pas.

Juste avant cette date nationale, enfin pourrait-on dire mais la suite devra tempérer cet « enfin », la mairie, c'est-à-dire notre employeuse, semble être à la recherche d'une sortie de mouvement plutôt que dans le seul tout-répressif. Elle nous propose, sans trace écrite, de lui faire des propositions de... contournement de la loi ! Comment donner l'apparence d'être dans les clous tout en permettant de ne pas pratiquer ce contrôle du passe ? Et en parallèle de ce discours, nouveau dans ce mouvement, celui du bâton est toujours manié, sanctions, sanctions, sanctions.

En parallèle de ces discussions ubuesques, nous travaillons au regroupement des luttes et nous

des contacts avec d'autres secteurs de l'agglomération grenobloise vivant le même genre de situations : des hospitalier-es, des bistrotier-es, des éducateur-trices. Ces liens déboucheront notamment sur des cortèges communs en manifestation et une réunion publique d'information (visible sur Grenoble en lutte).

La mairie a finalement décidé de « contourner » la loi et de faire des exceptions au contrôle du passe sanitaire : pour les 12-17 ans, pour les étudiant-es et par la mise en place d'un « drive ». Elle ne répond pas aux revendications des grévistes, mais fait son énième plan de com. En effet, nombre de ville pratiquent déjà ses exceptions (notamment Strasbourg et Lyon, villes EELV). Il ne s'agirait pas que le « laboratoire grenoblois » se fasse dépasser par la gauche ! Nous prenons ces « exceptions au contrôle » mais nous maintenons notre préavis local car les sanctions sont toujours d'actualité ! En effet, celles-ci vont bientôt tomber sur les bibliothécaires qui refusent toujours de contrôler le passe sanitaire. Il est temps de faire plier les agent-es « récalcitrant-es » et de casser la grève. Une autre lutte se prépare.



■ Agentes et agents des services publics

Au delà de ces menaces, ce sont les questions des services publics et des missions de ses agent-es qui sont en jeu. La casse du service public, en marche depuis plusieurs années, commence par la casse de ses agent-es, et notre employeur Éric Piolle s'y emploie avec application et zèle. Notre expertise n'a plus court, nous devons exécuter sans nous poser de questions. Obéissance, devoir de réserve, sens du devoir, voilà les mots clés qu'on nous assène au quotidien. Dans nos équipements, terminé l'accueil universel, inconditionnel, gratuit et sans justification. On doit se plier à des injonctions même si elles créent des inégalités d'accès, même si elles excluent et particulièrement les plus précaires. On nous demande de contrôler, nous habituant, sous un prétexte « sanitaire », à devenir des auxiliaires de police et à exécuter des tâches sans poser de question. Nous, bibliothécaires de Grenoble, refusons de collaborer à cette société du contrôle social, refusons d'obéir aux mesures anti-sociales et liberticides, refusons de nous soumettre à nos patrons. Le service public est un bien commun,

c'est aussi et surtout un socle de solidarité, cela doit le rester.

Alors nous avons réussi à obtenir une 2ème date de grève nationale, toujours grâce à Sud, le mercredi 13 octobre, jour où la prorogation du passe sanitaire sera demandé à l'Assemblée. Nous ferons à nouveau un rassemblement avec nos collègues de Grenoble et de l'agglo, invitant d'autres travailleurs-euses en lutte contre le passe sanitaire à y participer. On verra pour la suite, mais on reste déterminés-es : « Contrôler n'est pas mon métier ! »

Nous en sommes là de la lutte au moment où le Combat syndicaliste se boucle et nous pouvons déjà tirer quelques conclusions. L'attachement à un service public, réellement au service de tous les publics, est fort pour les travailleurs-euses du secteur mais aussi pour les usager-es. Cette lutte a mené pour la première fois à l'engagement, par la grève notamment, de nombreuses personnes. Les rencontres, discussions et débats entre collègues ont renforcé, parfois créé même, un lien important. Les réseaux directs entre les travailleurs-ses sont une arme prépondérante pour s'organiser. On a pu voir que par l'entremise de quelques camarades on a pu réunir des contacts d'une part non

négligeable, bien qu'encore faible, de collègues parfois isolés-es dans leur travail. La CNT, par ses pratiques et son fonctionnement, peut être une force organisationnelle contournant des réseaux plus classiques, tenus par d'autres que les travailleurs-ses elles-mêmes. Enfin, cette lutte a proposé et propose un discours clair, syndical et social, face au passe sanitaire, en ces temps où les mélanges nauséabonds de genre sont légion.

Quid de la suite ? Il faut toujours montrer un QR code pour accéder, notamment, aux services publics, luttons pour que cette discrimination cesse. Et à Grenoble comme dans d'autres villes, un autre front s'est ouvert : le refus des 1607 heures et de l'augmentation du temps de travail... La lutte ne chôme pas ! ●

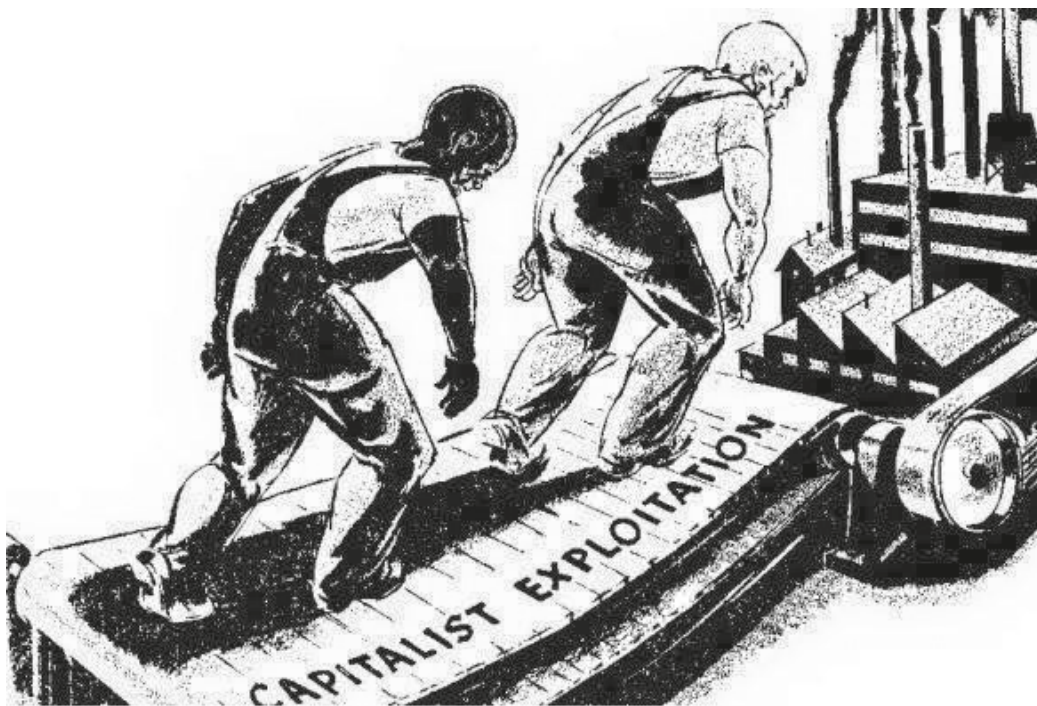
*Alexandre (STICS 38) et Céline
(bibliothécaire en grève/ SSCT 38 section
CNT-mairie de Grenoble)*

Pour des infos régulières : <https://www.facebook.com/Biblioth%C3%A9caires-de-Grenoble-en-lutte-340845656250173>
Caisse de grève pour nous soutenir : <https://tinyurl.com/yukvy8fa>



Assurance chômage: plus d'un million de victimes

Suite à un énième décret, les salarié-es qui alternent emploi et chômage vont perdre jusqu'à 40 % allocation chômage d'ici octobre 2022.



Depuis l'après-guerre, le système d'assurance chômage était fondé sur deux principes : une assurance collective et un salaire socialisé.

Ce système était financé par des cotisations sur nos salaires. L'équilibre financier de la caisse d'assurance chômage, l'Unedic, cogérée par le patronat et les grandes confédérations syndicales est menacé par la croissance du nombre d'indemnisable qui exige, en toute logique, une augmentation des cotisations chômage à la hauteur du risque réel.

87% des embauches se font en CDD (Dares analyses n° 70, octobre 2017), 30 % des CDD ne durent qu'une seule journée. La majeure partie des salarié-es ne restent pas plus de deux ans chez le même employeur. Les patrons nous imposent l'hyper-flexibilité, la précarité, la discontinuité...

C'est à eux de financer le risque chômage et tous les risques liés à nos contrats de travail. Il s'agit de dé-

fendre une assurance chômage juste, pour tou-tes, qui ne laisse personne sans salaire ni allocation : un jour travaillé doit être payé et bien payé, un jour chômé doit être indemnisé avec un taux de remplacement à 100 % du meilleur salaire.

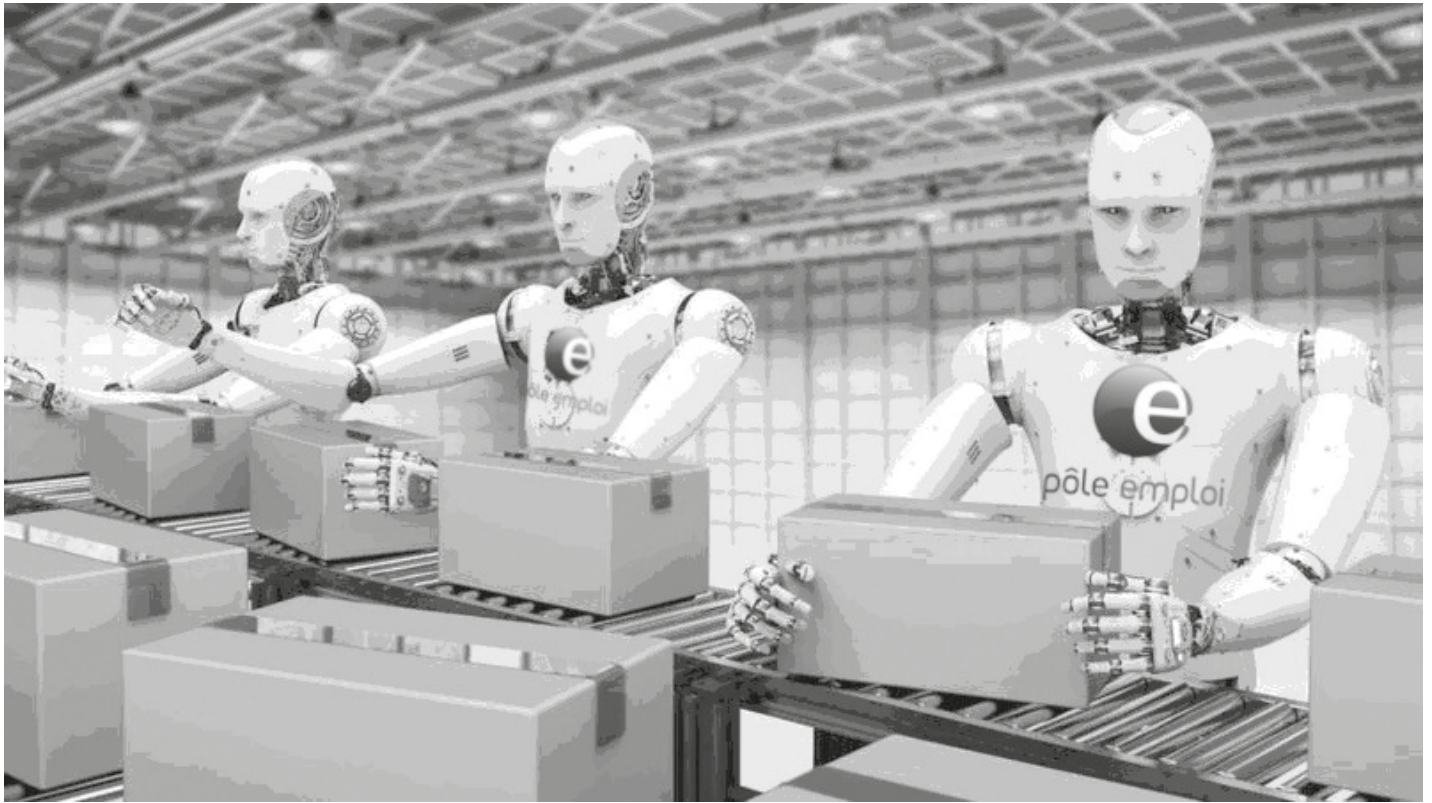
■ Les « négociations »

Tous les 3 ans, la convention d'assurance chômage fait l'objet d'une « négociation » entre syndicats et patronat. Les conditions des « négociations » de la convention d'assurance chômage sont scandaleuses. En amont de chaque « négociation », le gouvernement fixe le cadrage budgétaire, les objectifs d'évolution des règles du régime d'assurance chômage et le délai dans lequel cette « négociation » doit aboutir.

Autour de la table de « négociation » aucune personne n'assume la défense et l'intérêt des chômeur-ses. Le patronat y est tout puissant : tout

se passe au siège parisien du Medef (Mouvement des entreprises de France) et les seules propositions discutées sont les siennes. En fait de « négociation », ce ne sont qu'interruptions interminables de séance permettant des conciliabules de couloir et des arrangements bilatéraux entre amis hors de la salle.

À chaque « négociation », les droits des chômeur-ses sont un peu plus restreints. Le patronat et les grandes confédérations syndicales attaquent les régimes d'indemnisation spécifiques aux métiers de l'intérim (annexe 4 supprimée en 2017) et du spectacle (annexes 8 et 10 progressivement vidées de leur contenu depuis 2013), des métiers par nature discontinus et précaires. Ce qu'ils attaquent, c'est tout simplement l'existence d'un régime de protection sociale fondé sur la solidarité et la mutualisation. Le régime d'indemnisation des intermittent-es, qui s'avère, contre toute communication



partisane, un excellent système ni plus ni moins déficitaire que les autres régimes, peut servir de modèle à l'accompagnement social des mutations du monde du travail. C'est cela que le patronat craint et attaque !

■ A quoi servent les minima sociaux ?

Le patronat et les grandes confédérations syndicales ont, d'un commun accord, choisi de confier à l'État le soin d'assurer un revenu minimal et une protection au rabais à ceux dont le travail ne veut plus. Ainsi est né, parallèlement au système d'assurance collective, un système financé par l'impôt (ASS, RSA, allocation des travailleurs indépendants et autres minima sociaux), que nos bureaucrates ont en toute bonne conscience baptisé «solidarité» quand il ne s'agit en fait que d'une forme de charité publique, intervenant dans les strictes limites imposées par la nécessité du maintien de la paix sociale.

Dans un pays où l'État est traditionnellement légitimé à intervenir pour garantir une certaine cohésion entre

les classes, on ne s'étonne donc pas que les gouvernements successifs affichent «la lutte contre le chômage» comme une de leurs priorités. Ce discours leur permet surtout de contribuer à la baisse des salaires et à faire avancer la précarité en introduisant, à destination des chômeur·ses de longue durée, de multiples sous-statuts de salarié·es. Autrement dit, pas question de faire quoi que ce soit qui puisse remettre en cause l'utilité du chômage pour les détenteurs du capital. Étant donné l'importance de l'enjeu, on comprend bien que seul un rapport de forces impressionnant pourrait contraindre le gouvernement à un recul dans ce domaine.

■ Le financement par l'impôt

Depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les salarié·es ne se voient plus prélever aucune cotisation chômage sur leur salaire. Ce sont tou·tes les Français·es qui contribuent à financer les allocations chômage, via un impôt - la CSG - directement versé à l'État qui

en dispose à sa guise :

- ❑ L'État décide quelle part de son budget doit être affectée au financement de l'assurance chômage,
- ❑ L'État fixe les règles du régime d'assurance chômage par décret, Le montant des allocations chômage baisse puisque les salarié·es n'y contribuent plus directement,
- ❑ Les allocations mensuelles sont recalculées à la baisse et sont plafonnées en cas de cumul,
- ❑ Retour de la dégressivité, pour l'instant appliquée sur les indemnités les plus élevées avant de s'étendre à tou·tes.

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

**Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes**

www.cnt-f.org – Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT – 33, rue des Vignoles – 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

■ Une usine à gaz

L'assistance par l'État s'opposant à la solidarité par la cotisation salariale, on aboutit au constat largement partagé que la réglementation de l'Unedic est une usine à gaz. En témoigne la naissance d'un minimum social baptisé allocation des travailleuses et travailleurs indépendant-es de 800 € par mois qui pourrait être accordé pendant 6 mois à condition de remplir ... 4 pages de condition !

Comprendre la logique des règles d'indemnisation permet de démystifier le pouvoir des institutions de gestion de la précarité et de commencer à être moins désemparé-e face à l'administration. Pour tenter d'y parvenir, nous avons découpé ces règles en une quarantaine d'articles regroupés

sous le titre Droits à indemnisation définis par le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage. Depuis cette date, ce sont des princes et princesses qui gèrent l'assurance chômage et font évoluer ces règles par des décrets, arrêtés et ordonnances. Le 25 novembre 2020, le décret n° 434920 du conseil d'État a annulé le mode de calcul de l'allocation chômage. Puis, le 22 juin 2021, le décret n° 452210 du conseil d'État a « suspendu » le mode de calcul de l'allocation chômage. Après ces décrets rendus en urgence, les recours « au fond » des syndicats contre le décret réformant l'assurance chômage devraient être jugés par le Conseil d'État d'ici quelques mois. L'Unedic estime que plus d'un million de salarié-es qui alternent

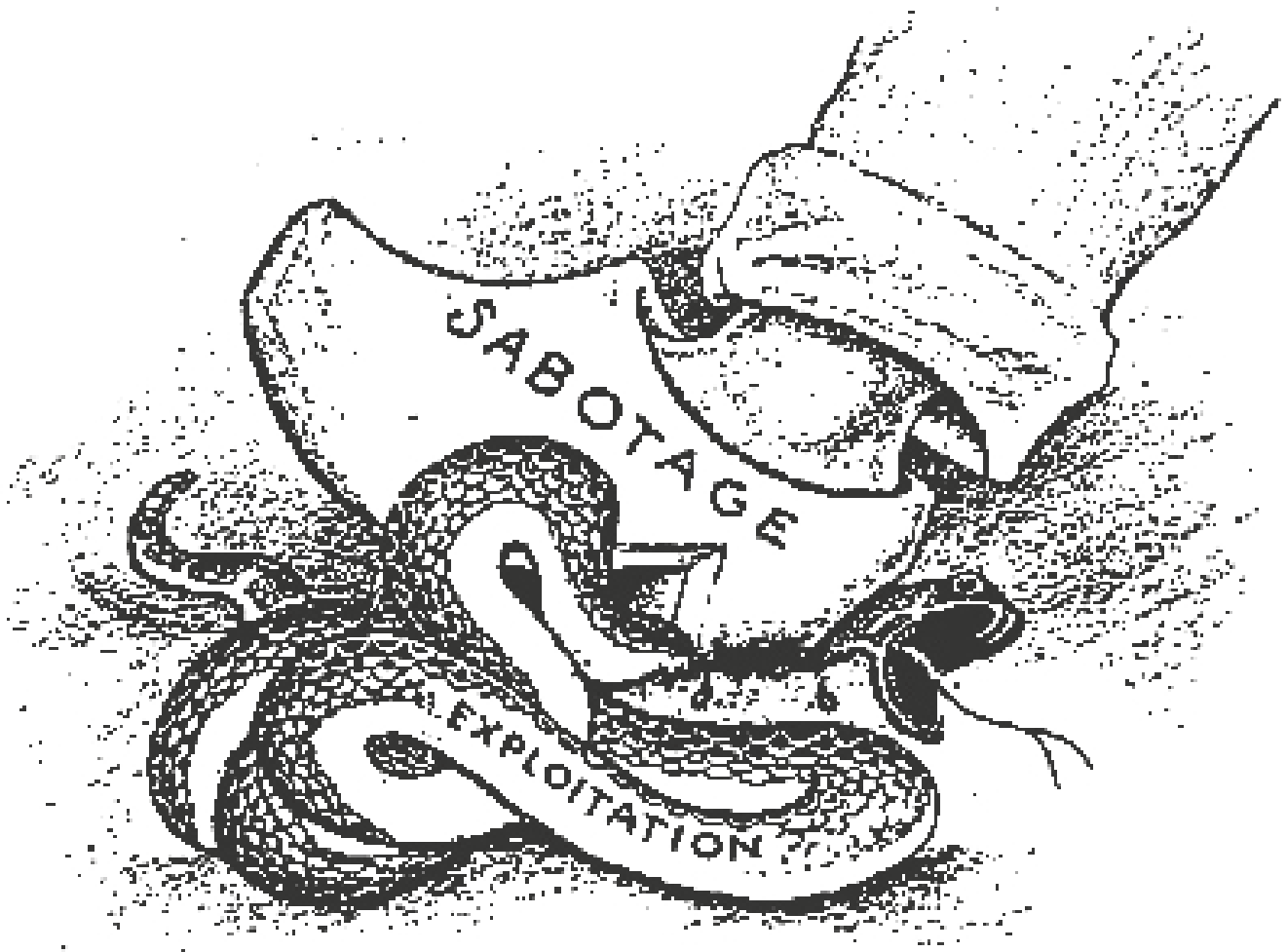
emploi et chômage vont subir une amputation pouvant atteindre 40 % de leur allocation chômage d'ici le 1 octobre 2022 (1).

La gestion des caisses de sécurité sociale par les salarié-es eux et elles-mêmes et leur financement par le salaire socialisé mettraient un terme à cette mystification.●

Union Locale CNT Chelles

L'UL CNT Chelles co-anime un cours gratuit de droit du travail sur « Les droits des chômeurs et précaires » à la Bourse du Travail de Paris, 3 rue du Château d'Eau, salle Louise Michel (M° République) le lundi 6 décembre 2021 de 19h à 21h avec un militant de la CGT chômeurs et un militant de SUD Pôle emploi.

(1) Décret n° 2021-1251 du 29 septembre 2021 fixant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions du régime d'assurance chômage





La lutte des travailleuses de la petite enfance chez People & Baby

Discriminées et licenciées par leur patron. Achevées par la décision d'une juge mais toujours Déter !

Il y a 11 ans la Ville de Paris représentée par Renaud Bailly (chargé de la privatisation de la petite enfance) et Christophe Najdovski (adjoint à la petite enfance) livrait à la sous-traitance cinq établissements d'accueil du jeune enfant à la société People & Baby dans le cadre de la libéralisation des marchés publics.

Les conséquences furent immédiates pour les salariées reprises avec les murs : la rentabilité au détriment de l'accueil du jeune enfant et la détérioration des conditions de travail.

■ Victoire syndicale

Cinq femmes décidèrent alors de monter une section syndicale CNT pour faire valoir leurs droits de travailleuses piétinées à la fois par le patronat et par la ville de Paris ! Voyant

l'agitation syndicale, politique et médiatique autour de ces femmes, le représentant de la ville demandait à l'entreprise que des mesures soient prises contre les syndicalistes qui se mettaient en grève. La rétorsion de l'employeur était immédiate et tout était mis en œuvre pour priver d'emploi les cinq militantes. Preuves à l'appui, grâce aux échanges de mail trouvés par l'Inspection du travail, les syndicalistes purent gagner aux Prud'hommes en novembre 2017 et faire annuler leur licenciement au bout de 7 années de combat pour ces femmes déjà épuisées par leur quotidien ! Enfin reconnues dans leur droit. Cette décision a apporté de l'espoir aux nombreuses salariées de People & Baby qui continuent de joindre le syndicat pour faire part de leurs souffrances au travail.

Tout en refusant d'exécuter les décisions de justice intervenues en leur défaveur, l'entreprise de Christophe Durieux et d'Odile Broglin a continué son acharnement contre les syndicalistes de la CNT en faisant appel du jugement prud'hommal et a été contraint de régler les condamnations aux syndicalistes discriminés.



■ La justice du côté des patron-es

Effroi, le 1er juillet 2021, l'entreprise gagne son appel ; la Cour annule la décision des Prud'hommes et condamne Assia, Cindy, Virginie et Sophie au remboursement des indemnités obtenues lors des Prud'hommes. En raison du Covid, le procès eut lieu avec une seule juge au lieu de trois. Il était clair qu'elle découvrirait à l'audience l'ensemble des dossiers et n'estimait pas nécessaire d'entendre plus que quelques

minutes l'avocate des syndicalistes. Elle proposait même aux parties une médiation (payante !) au bout de plus de 10 ans de procédure. Dans sa décision, elle reprend l'ensemble de l'argumentation patronale et valide tous les licenciements discriminatoires. Elle condamne les travailleuses et leur syndicat à restituer au patron les sommes obtenues en première instances.

Bref, la juge a délibérément balayé 11 ans de lutte et de son seul arbitraire, envoyé ces femmes vers un

gouffre sans fin de précarité. On ne peut pas se taire face à une telle injustice sociale. Elles ont décidé de se pourvoir en cassation contre ces arrêts iniques. La ville de Paris et la société People & Baby doivent rendre des comptes publiquement ! ●

Le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Santé, du Social et des Collectivités Territoriales – Région Parisienne (SSCT-RP)

Pour soutenir la lutte
Cagnotte en ligne : <https://www.cotizup.com/cnt>
Ou chèque à l'ordre de la CNT SSCT-RP
au 33 rue des Vignoles 75020 Paris
Ne laissons pas le patronat nous museler ! Solidarité !





Notre santé, pas leurs profits

Contre les attaques anti-sociales, construisons et menons une offensive de classe. Contre le pass vaccinal et les autres attaques, riposte syndicale !

Depuis le début de la pandémie, la bourgeoisie dirige la politique sanitaire. Sa boussole : maintenir ses profits coûte que coûte. Et c'est nous, travailleuses-eurs (salarié-es, précaires, au chômage, en formation, en auto-entrepreneuriat, à la retraite, avec ou sans papiers) qui en faisons les frais. C'est nous qui prenons de plein fouet les conséquences sociales et sanitaires de leur « gestion » de crise : détresse psychologique ; taux de mortalité Covid plus important dans les classes populaires ; suspension de salaire, chômage et précarité pour les un-es ; surcharge de travail pour les autres...

Pendant ce temps, les capitalistes s'enrichissent sur notre dos. Certains profitent même de la pandémie avec des bénéfices records.

Alors, non, nous ne sommes pas dans le même bateau. Entre nous et la bourgeoisie, il y a le fossé de la lutte des classes. Nous ne voulons plus voir notre santé prise en otage par les gouvernements et le patronat.

Nous voulons la transparence, la sécurité et la justice sanitaires. Pour cela, il n'y a qu'une solution, nous réapproprier collectivement la Santé :

- ❑ Collectivisation de l'Industrie pharmaceutique et son autogestion par les travailleuses-eues.

- ❑ Levée des brevets médicaux, notamment sur les vaccins, partage égalitaire des doses avec les pays du sud.

- ❑ Recherche médicale 100% publique, augmentation des budgets

de recherche sur les traitements anti-covid, par taxation des capitalistes.

- ❑ Investissement et embauche massifs dans nos services publics de santé sous contrôle des salariées et usager-es.

- ❑ Contrôle des travailleuses-eues des protocoles sanitaires et des questions d'hygiène et de sécurité au travail.

- ❑ Contrôle des travailleuses-eues sur la campagne de vaccination et de prévention.

- ❑ Mesures contre l'élevage intensif, la déforestation et le changement climatique, qui sont propices aux pandémies. ●

Union Locale CNT Toulouse

Loi Rilhac: L'école des chef-fes

Contre la proposition de Loi Rilhac, moins des chef-fes, plus des collègues !

Le 29 septembre, l'Assemblée nationale a voté en seconde lecture la loi faisant des directions d'école des cheffes, dite loi Rilhac. Les députés n'ont pas voulu rétablir la formulation adoptée en premier examen, que le Sénat avait supprimée entretemps : « [Le directeur] *n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur les enseignants de son école* », suivant en cela l'avis du ministre Blanquer. Ainsi, le texte devrait passer tout seul lors de l'ultime tour au Sénat, le 20 octobre prochain.

■ Des relations quotidiennes dégradées

Les directions, dotées d'une « *autorité fonctionnelle* » encore floue (elle sera précisée plus tard par décret ou circulaire), devront répercuter autoritairement sur l'équipe la pression que leur mettront les IEN (*). Placées sur un siège éjectable puisque leur emploi fonctionnel et même leurs décharges seront régulièrement remises en cause par la hiérarchie, prises en étau entre l'inspection et les enseignantes et enseignants, la situation des dirlos ne sera pas enviable. Ils et elles ne gagneront que la possibilité de rétorquer « *C'est un ordre !* » à l'enseignant ou l'enseignante récalcitrante à modifier ses habitudes de classe, à s'asseoir sur ses convictions pédagogiques, à accepter le service de surveillance de cour tombé d'en haut, à participer à tel ou tel projet, etc.

■ L'essence de l'école

Si le gouvernement répète sur tous les tons qu'il ne supprime pas les conseils des maîtres et maîtresses, c'est qu'il sait bien qu'avec cette loi il modifie l'essence même de l'école.

Depuis sa création (par les fameuses lois des années 1880), l'école de la République fonctionne collégialement, entre égaux. Pour une part parce qu'elle doit être elle-même une mini-république exemplaire et éducative, à la recherche d'un consensus en conseil. D'autre part parce que « *L'école est une, quel que soit le nombre de ses maîtres, et tout enseignement est une collaboration. Il n'est pas de conception plus fautive, plus étrangère à nos principes d'égalité et de bonne confraternité que celle qui maintiendrait le directeur et ses adjoints dans un isolement mutuel, le premier concentrant en sa personne toute la vie administrative et pédagogique de l'école, les seconds réduits à une obéissance étroite et bornant leur activité à enseigner suivant des méthodes et des principes acceptés sans discussion et sans foi, et impo-*

sés d'autorité [ce qui] frapperait par avance l'enseignement de stérilité » (circulaire instituant le conseil des maîtres).

Ces réunions dirigées par un chef-fe n'auraient plus de conseils que le nom.

■ Dernière chance ?

Jusqu'à aujourd'hui, les remises en cause du fonctionnement démocratique de l'école ont toujours été empêchées par la mobilisation des instits. C'est ce qui a manqué en septembre dernier et a permis aux députés de se dédire.

Or seule la grève permettra d'inverser le rapport de force. ●

STE 75

*inspecteur-trices de l'Éducation nationale.





Tchad

Un point sur la situation au Tchad

Cet été, nous avons pu voir circuler de nouvelles photos où la population cramait le drapeau français, des drapeaux coloniaux en moins c'est bien ! Mais que se passe t'il en fait ?

■ Très bref rappel historique

Le Tchad (à peu près 300 ethnies différentes) est sous le joug des colons depuis le XIXème siècle. Ce sont tout d'abord les allemands qui ont christianisés les ethnies animistes du sud puis ensuite et surtout les français.

En effet, le Tchad est aussi disparate que l'est sa géographie. Pays enclavé, le nord désertique est historiquement nomade alors que les populations du sud peuvent cultiver la terre. La sédentarité au sud a plus rapidement contribué à un accès à des écoles engendrant

aussi des discriminations entre territoires.

« Indépendance » en 1960. Tombalbaye premier président, est installé au pouvoir avec un gouvernement nommé le 24 août 1960, il est chrétien protestant du sud. Il veut tout contrôler et se positionne à beaucoup de ministères. En 1965 des paysan-nes se rebellent contre le pouvoir et se font massacrer (Mangalmé).

Un Front d'Organisation nationale (FROLINAT) s'organise à partir du Soudan jusqu'en 1968. Pour obtenir des armes, le front enlève des français et un allemand. La guerre civile fait rage jusqu'en 79. Tombalbaye quant à lui est assassiné en avril 75.

Les dissensions au sein de la rébellion entraînent une nouvelle prise de pouvoir en 1979 (9 mois de guerre à N'Djamena) qui conduit irrémédiablement à une deuxième

guerre civile jusqu'en 1982.

Un état policier s'installe ensuite pour huit longues années jusqu'à l'arrivée d'Idriss Déby bon petit soldat formé à St Cyr, qui prend le pouvoir en 1990 (après un premier loupé en 1989) puis la présidence avec le soutien de Mitterrand, grand démocrate.

■ L'actualité

Idriss Deby, au pouvoir depuis trente ans, a un paquet de faits liberticides à son actif : aucuns droits pour les populations de se mobiliser et de pouvoir se défendre. La société civile, des associations, des syndicats, et l'émergence de nouveaux partis politiques issu-es des réfugié-es tentent tant bien que mal de s'organiser.

En février 2021 a lieu une première manif non autorisée. Fortement réprimée, celle-ci conduit à une

plate-forme de convergence des luttes « Wakit Tama » (« L'heure est venue » en arabe) qui s'inscrit dans cette démarche et organise une seconde mobilisation le 27 avril 2021. 400 personnes sont arrêtées et parfois torturées.

Lors de cette manif', des personnes dans de grosses cylindrées à vitres opaques ont tirés à balles réelles, assassinant 17 personnes.

Parallèlement, à partir du sud de la Libye est organisé le FACT (Front de l'Alternance et de la Concorde au Tchad), lutte armée formée par d'anciens dissidents du régime. Il-elles mènent une action contre le pouvoir et le 20 avril 2021 nous apprenons dans les médias la mort d'Idriss Deby. Avec louanges, martyr itou itou. Il serait mort au combat ?

Il est inhumé dans son village d'origine et Macron est bien sûr convié !

Bon au Tchad t'as une constitution calquée sur la française alors normalement t'as des élections...

Mais bon... Un des rejetons de Deby, déjà placé à la Direction Générale des Services de Sécurité des Institutions de l'État (DGSSIE), a créé un comité militaire de transition avec quelques généraux ramassés ici et là et a établi



une charte de 18 mois lui donnant les pleins pouvoirs.

Les Tchadiennes et Tchadiens n'acceptent plus l'ingérence de la France et du pouvoir en place, il-elles revendiquent une autre autonomie. L'état français maintient cette mainmise sur le Tchad pour de nombreuses raisons inavouables, notamment le fait de se servir de la soldatesque locale comme chair à canon (Barkhane). Un soldat français qui meurt ça craint, un Tchadien on s'en fout.

Le 29 juillet 2021 des militant-es sont de nouveau descendu-es dans

la rue pour s'opposer à la junte et au gouvernement français. Fortement réprimée elle aussi, une autre action s'est profilée le 7 août 2021. Ces actions sont fortement soutenues et notamment financièrement par la diaspora en France qui nous donnent cette actualité ! Merci à Issa & Mahamat réfugiés à Nantes pour les infos!!

Anthony - SSE 44



Grèce

Des nouvelles de Grèce

Nous vous avons déjà parlé dans les pages internationales du Combat Syndicaliste des problèmes judiciaires du groupe antifasciste et de lutte sociale Rouvikonas d'Athènes en Grèce. Ce groupe actif dans le quartier d'Exacheia est à nouveau la cible de procès de grande ampleur en Grèce. Ils sont notamment ici accusés d'homicide et d'incitation au meurtre.

Les faits auxquels ils sont associés remontent à 2016. Cette année-là, le 7 juin, un dealer de drogue du quartier d'Exarcheia a été exécuté. Un collectif d'autodéfense "Milice du peuple armé" a revendiqué l'assassinat en expliquant le danger que représentait l'individu pour le quartier et ses habitants. Trois années plus tard, le nouveau gouvernement élu, en la personne de Kyriakos Mitsotakis, promet d'avoir la tête des membres du groupe Rouvikonas "par tous les moyens" selon ses propres mots. Deux membres du groupe, Giorgos Kalaitzidis et Nikos Mataragkas sont inquiétés une première fois par la justice en mars 2020 mais ils sont relâchés suite à leurs auditions sans aucune poursuite.

En avril 2021, un juge les reconvoque et leur signifie la tenue de leur procès pour meurtre sur accusation en octobre. Ce procès s'est tenu le 13 octobre. Contre toute attente, il a permis de révéler les pratiques mafieuses, illégales mises en œuvre par le gouvernement Grec. Deux témoins à charge contre les accusés se sont retournés contre la police et ont décrit des pratiques rappelant la période tristement célèbre des Colonels en Grèce.

Le premier témoin à charge était une habitante du quartier de Kifissia qui fréquentait autrefois Exarcheia. Mais, coup de théâtre, au lieu d'accuser Giorgos et Nikos, elle a subitement démasqué la police. Elle a tout d'abord dévoilé qu'elle n'était pas du tout à Exarcheia le jour du meurtre et que ce qu'elle devait dire dans ce procès lui avait été dicté. Elle a précisé que la police lui avait promis de l'aider dans ses affaires personnelles (poursuites pour trafic de drogue) si elle témoignait contre les deux accusés. Elle a ajouté qu'elle n'avait jamais vu les deux anarchistes. Dès lors, le procès est apparu comme fabriqué de toutes pièces.

Après ce témoignage accablant sur la façon dont le complot a été organisé par la police grecque, les deux autres témoins à charge ont abondé dans le même sens que l'intervenante précédente, en enfonçant le clou, l'un après l'autre. Tout d'abord, une infirmière d'EKAB (le samu grec) a dit qu'elle ne savait absolument rien. Puis, le troisième témoin a fait savoir qu'il ne reconnaissait ni Giorgos ni Nikos, alors qu'il était sur les lieux du crime : le principal témoin oculaire !

Le procès a été ajourné au 29 octobre, ça promet... D'ici là les camarades Grecs appellent à diffuser les informations concernant cette affaire et à intensifier les signes de solidarité internationale. ●

Source : Blog de Yanis Youlountas
<http://bloggy.net/2021/10/13/les-temoins-devoient-la-machination-de-letat/>

SCANDALE POLITIQUE EN GRÈCE !

Une machination monstrueuse
contre deux anarchistes
membres du groupe Rouvikonas
dévoilée par les témoins à charge,
à l'ouverture de leur procès
pour meurtre !



Pologne

Appel à soutien en Pologne

Le secrétariat international du syndicat polonais Inicjatywa Pracownicza, membre de la Coordination Rouge et Noire nous invite à nous joindre à une campagne de soutien en faveur des migrants à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne. Nous relayons leur appel ici et nous invitons les camarades qui seraient volontaires pour engager une action de solidarité à se rapprocher du secrétariat international et du groupe de travail sur l'Europe.

Vous pouvez nous écrire à cette adresse : international@cnt-f.org

"Appel pour faire connaître la situation des réfugiés à la frontière Polono-Biélorusse."

Nous faisons partie du groupe de base "Granica" ("Frontière"). Nous aidons les personnes qui se trouvent à la frontière entre la Pologne et le Bélarus, et nous analysons et rapportons la situation.

Le HCR polonais et la Croix-Rouge polonaise ne sont pas sur place, n'aident pas les réfugiés à la frontière et ne réagissent pas correctement aux circonstances actuelles. Nous vous demandons votre soutien.

Nous demandons à tous les militants de se mobiliser immédiatement dans les villes, en lien avec la situation actuelle à la frontière entre la Pologne et le Bélarus.

Des actions et des manifestations en faveur des réfugiés devant les consulats polonais et biélorusses en Pologne et dans le reste de l'Europe sont nécessaires. Toute action de protestation sera utile.

Nous sommes actuellement confrontés à une crise humanitaire.

Le gouvernement polonais viole systématiquement la Convention de Genève. Elle garantit le droit de présenter une demande de protection internationale à toute personne qui en

fait la demande, quel que soit le lieu où elle franchit la frontière. A partir du moment où une déclaration est faite, une procédure assurant la sécurité de cette personne et des autres doit commencer.

Actuellement, le gouvernement polonais utilise une stratégie de repli. Il s'agit de la pratique illégale et brutale consistant à ramener les réfugiés sous les barils de l'armée biélorusse. Ces forces appliquent exactement la même tactique, en repoussant les réfugiés du côté polonais. En conséquence, les personnes épuisées sont sans cesse chassées d'un côté à l'autre. Les températures dans l'est de la Pologne chutent de jour en jour, entraînant de plus en plus de décès par hypothermie, famine et épuisement. Cette situation est susceptible d'affecter des centaines de personnes.

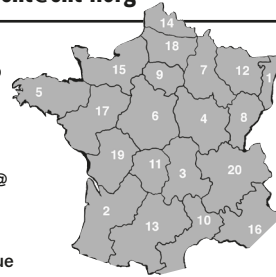
La route migratoire passant par la Biélorussie n'est pas sûre.

Nous avons besoin de votre soutien pour faire pression sur les autorités polonaises !
Personne n'est illégal ! La solidarité est notre arme !"

Pour suivre l'actualité du groupe en anglais, vous pouvez retrouver des liens dans la version originale de l'article trouvable sur ce site : <https://freedomnews.org.uk/category/feature/> ●

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000
Bordeaux

06 95 52 69 71

ul33@cnt-f.org

Syndicats régionaux PTT
Aquitaine, BP 80099, 33704
Mérignac

Culture Aquitaine 36,
rue Sanche-de-pomiers,
33000 Bordeaux

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne Franche Comté

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
CNT 21

6b rue Musette

21000 Dijon

http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html

06 01 22 17 94

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX

06 34 98 30 72

bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté Syndicats CNT Doubs

c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cnt-doubs@cnt-f.org

CNT Jura

Sur la Roche
39370 Les Bouchoux

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020
Paris 01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes

ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,

cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org

UD CNT Moselle

5, place des Charrons,
57000 Metz

ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT
18, av. de la Gloire,
31 500 Toulouse

Tél 09 52 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille

03 20 56 96 10

ur59-62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche
cntmanche@cnt-f.org

facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Consolat
13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers

05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau,
69001 Lyon

Révolutionnaire d'un jour, Révolutionnaires toujours !

Objet d'un éphéméride syndical

S' éduquer émancipe & s'émanciper éduque.

Notre syndicat essaye (autant qu'il lui est possible) de publier un éphéméride sur sa page Facebook. A chaque jour son mouvement, sa lutte ou le souvenir d'acteur·trices obscur·es, ou reconnu·es y ayant participé.

Cet effort de publication tend à renforcer, jour après jour, et auprès de chaque lecteur·trice, la volonté de notre syndicat à s'inscrire dans le mouvement initié, depuis la seconde moitié du XIXe siècle (1), par des militants et des organisations ouvrières révolutionnaires, pour associer étroitement et en toutes circonstances éduquer et émanciper. Comme l'écrivait Marcel Martinet (2), il nous faut construire : « Une culture, pour le prolétariat et par le prolétariat, lequel doit en même temps ne renoncer à rien de l'héritage du passé, l'héritage humain, de son héritage ».

Avec l'avènement de l'école de la République (1881/1882), l'adaptation de la formation aux besoins de la production, et l'allégeance du syndicalisme à l'Etat belligérant (1914) puis à l'Etat providence (1945), le syndicalisme de masse a abandonné le soin d'éduquer à ses ennemis de classe (Etat et patronat) et ainsi perdu son projet d'émancipation sociale et économique.

En effet, le projet de société qui fondait le syndicalisme français des origines (le syndicaliste révolutionnaire de la vieille CGT), ne se concevait pas sans un effort d'éducation autonome et maîtrisé par les travailleurs eux-mêmes. Les deux actions

devant être menées conjointement et dialectiquement car s'éduquer émancipe et s'émanciper éduque. La Bourse du travail, le syndicat, voire la grève considérée comme une gymnastique révolutionnaire étaient autant de lieux et d'occasions de se former et d'acquérir des savoirs formels, non-formels et informels.

■ Partir d'où l'on est, utiliser les outils d'aujourd'hui.

Le capitalisme, sous le prétexte fallacieux de favoriser l'individu, nous a atomisés pour réduire notre identité en une suite de désirs consuméristes, détruisant notre culture collective pour la soumettre à l'expression d'une revendication



Marcel Martinet (1887/1944)

jamais assouvie d'accumulation d'objets sensés nous définir. Etre se résumant alors à avoir.

Dans la crainte d'une identité collective de classe qui fit trembler son assise au tournant du 20ème siècle, le capitalisme a su créer des médias de masse puis maintenant contrôler des réseaux sociaux qui sous prétexte de favoriser l'expression individuelle de chacun, ne véhiculent et multiplient les discours réactionnaires et rumeurs complotistes.

Dans une société qui isole l'individu derrière l'écran des illusions capitalistes, nous avons, en syndicalistes conséquents, fait le choix de partir de cette réalité.

Au travers d'un message quotidien, relié à un événement s'étant produit (dans le temps) à cette même date, nous tentons de sensibiliser chaque lecteur·trice à ce qui fait l'histoire et la mémoire commune de notre classe. Pour nous, il s'agit bien, en ce lieu et en cette circonstance, de permettre aux prolétaires d'avoir accès à la science de leur malheur pour qu'ils et elles s'en emparent, la retournent et en fasse l'outil de la transformation sociale et de leur bonheur, ou comme l'écrivait (déjà en 1898) Fernand Pelloutier (3) : « Ce qui lui manque (à l'ouvrier), c'est la science de son malheur ; c'est de connaître les causes de sa servitude; c'est de pouvoir discerner contre quoi doivent être dirigés ses coups »



Fernand Pelloutier (1867/1901)

■ Ephéméride : mode d'emploi.

Nous mettons donc, quotidiennement, en ligne cet éphéméride avec l'espoir que nos lecteur·trices puissent y faire le lien de leurs combats d'aujourd'hui avec l'histoire de notre classe, et un outil contre l'isolement et le découragement (qui guette souvent les militant·es). Chaque jour, dans un temps de contraintes de tous ordres, nous espérons permettre à chacun·e de nous, un bref moment de réflexion révolutionnaire qui puisse remettre nos actions minuscules à l'échelle du temps et dans le sillage de nos aîné·es.

Nous croyons que c'est bien parce que ce feu là (fait d'engagement, de solidarité et de combativité) nous habite (sans toutefois nous consumer) que nous sommes en capacité de partager cette soif d'émancipation.

En soutien à ce travail éphémère, nous réfléchissons à l'édition annuelle (en mai) d'un éphéméride papier, qui puisse offrir une vision plus large de la lutte continue (et depuis des siècles) de notre classe pour sa liberté. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.●

SUB RP

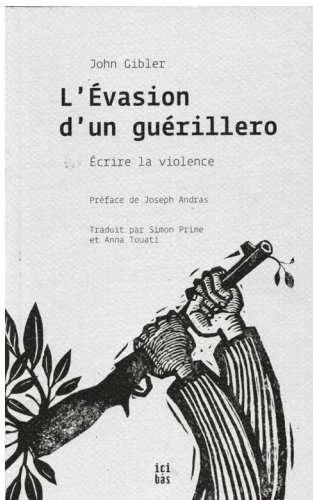
Notes :

(1) Dès le second congrès de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) en 1867, est évoqué la nécessité d'un enseignement intégral et les internationaux réunis affirment que « l'instruction et l'éducation sont une des conditions de leur émancipation ». Dolléans E.

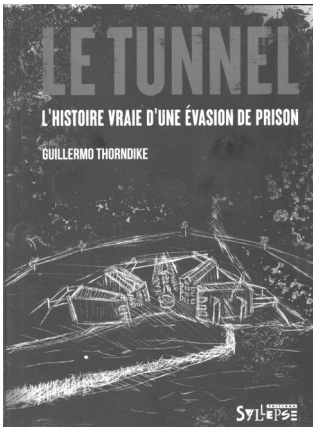
(2) Marcel Martinet (1887/1944) : militant révolutionnaire socialiste et pacifiste. Directeur littéraire de l'Humanité (1921-1923) ; écrivain prolétarien (poète, romancier, dramaturge, essayiste et critique).

(3) Fernand Pelloutier (1867/1901) : militant syndicaliste révolutionnaire. Secrétaire général, en 1895, de la Fédération des Bourses du travail, il est une des grandes figures du syndicalisme et de l'anarchisme français au XIXe siècle.

Échappées et cavales



L'évasion d'un guérillero
Écrire la violence, John Gibler,
éd. Ici bas, 246 p., 23 €.

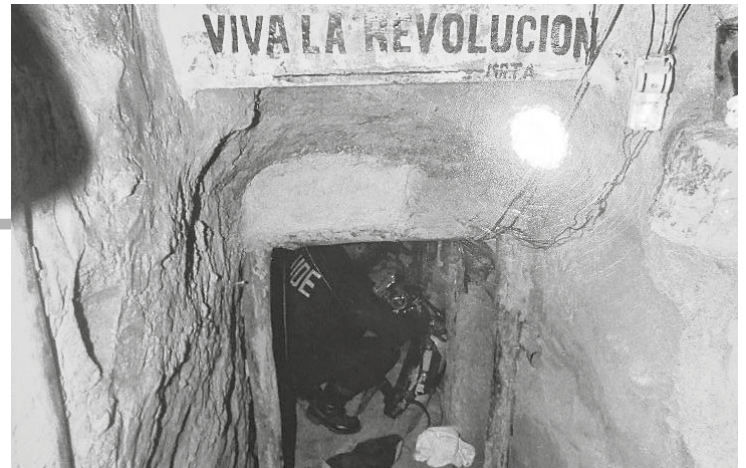


Le Tunnel
L'histoire vraie d'une évasion de
prison, Guillermo Thorndike,
éd. Syllepse, 222 p., 20 €.

Au bout du trou, il y a la lumière, l'air libre, la cavale, l'échappée de l'enfer. Et le retour à la clandestinité. Avant : ne rien lâcher sous la torture, tuer le temps en attendant les progrès du souterrain à creuser. Deux bouquins relatent ces brèches ouvertes dans la taule de prisonniers politiques latino-américains, mexicains et péruviens.

De son vrai nom Andrés Tzompaxtle Tecpile, « Rafael » est un Nahua de la plaine de Mexico, membre de l'EPR, un mouvement de lutte armée marxiste fondé peu après l'EZLN zapatiste. Arrêté en 1996, il aurait dû être un de ces « desaparecidos » de plus, de ceux dont on ne voit jamais réapparaître le corps, selon le principe des assassinats sans traces et des disparitions forcées déjà bien rodées en Algérie par Bigeard et ses tortionnaires. Mais Rafael s'en sort, et sa cavale – sorti à pied sans se cacher par la porte d'une caserne militaire, en saluant un soldat d'un geste de la main – paraît douteuse à ses propres camarades. Trop improbable, suspect même. Et si c'était une trahison, un militant retourné, un mouchard, la vie sauve contre une infiltration de la lutte armée... Un soupçon qu'écarte finalement l'organisation, mis aussi l'auteur du bouquin, qui livre un dossier mêlant enquête journalistique, témoignage direct après coup, coupures de presse et ce doute quant à la manière de rendre compte de la torture, de ses effets physiques psychiques. Avec un préambule qui s'interroge sur comment « écrire l'insurrection » dans une perspective « camarade », révolutionnaire et anticoloniale, en évitant, par une « politique de l'écoute », l'écueil de « la muséification qui efface la douleur ». Échapper au culte de l'héroïsme, résister à la tentation du martyrologue. Face à la torture indicible, Rafael exprime ses biais pour tenir, imaginer le répit, « accepter d'affronter sa fin, de se déclarer mort pour vivre ».

L'autre récit plonge sous l'enceinte d'une prison péruvienne de haute sécurité, Canto Grande, près de Lima.



Pendant un an, des « taupes » du MRTA, mouvement révolutionnaire Túpac Amaru, d'inspiration guevarariste, ont creusé une galerie de 332 mètres de long, équipée de ventilation mécanique, d'eau et d'électricité. Ce qui a permis le 9 juillet 1990, l'évasion très ordonnée, parfaitement programmée et disciplinée, de 48 prisonniers tupamaros, dont le commandant en chef dont les voisins de cellules sont es hauts gradés condamnés pour corruption et trafics divers. Le tunnel fut creusé par une vingtaine de militants, depuis une banale braque du quartier populaire jouxtant la taule. L'évasion n'a rien d'hasardeux. Si les retards d'excavation ratent la date prévue, juste avant l'élection présidentielle pour marquer le coup, les Tupamaros prennent des photos de leur tunnel et des inscriptions révolutionnaires qu'ils y ont laissé, pour contrer tout déni de la propagande officielle. L'auteur, Guillermo Thorndike, est un journaliste renommé à qui les Tupamaros ont demandé d'écrire cette histoire un an après, lui fournissant lors d'un huis clos d'une semaine une pile de cassettes audio, enregistrées par les différents protagonistes, évadés, « taupes », logisticiennes, artisans de l'organisation de cette fuite sans faille. Deux tentatives de faire raconter des épisodes d'histoire par des plumes de confiance. ●

Nico, interco 44.

Extrait du Tunnel à lire ici :
www.contretemps.eu/tunnel-evasion-prison-revolutionnaires-tupac-amaru/

L'État brutal



Nous sommes en guerre. Terreur d'État et militarisation de la police

Pierre Douillard-Lefèvre, ed. Gravis, 244 p., 12€

La brutalité policière a été testée dans les quartiers populaires. L'histoire est connue, ça démarre dans les années cinquante, les bidonvilles et les maghrébins étant ciblés par l'ancêtre de l BAC, ce qu'a déjà démontré Matthieu Rigouste. Plus récemment depuis l'invention du premier flashball après les émeutes de 2005, les nouvelles cibles se sont élargies aux supporters ultras du foot, puis aux militant-es, aux teuf-feurs, aux migrant-es. L'autonomisation de la police, le raidissement de l'autoritarisme d'État (séquence Sarko-Hollande-Macron) ont porté les pratiques de la police vers une militarisation. Le flashball à double canon, puis le plus précis LBD, ont remplacé la matraque, exerçant le châtement pénal en se passant de toute phase judiciaire, donc sans droit à la défense ou débat contradictoire. Et retour sur des pratiques jusque là écartées : les policiers mettent en joue, et tirent sur des individu-es. C'est dans la rue que sont choisies, une par une, en temps réel, les victimes de la répression, le flic devenant instantanément le bourreau. La sanction : mutilation, parfois la mort. Sa sanction à lui : inexistante, malgré les saisines de l'IGPN, qui enquête mais trouve rarement l'auteur du tir.

Ce bouquin reprend et actualise le précédent « L'arme à l'œil » (ed. Le Bord de l'eau, 2016, épuisé). L'auteur a complété l'inventaire des victimes ; rappelé que la commission parlementaire après la mort de Rémi Fraisse a paradoxalement contribué à rendre plus performants l'arsenal répressif dont le tir prétendu sublétal contre les indésirables ; relevé que la composition et la nocivité variable des lacrymos reste un secret d'État ; noté les passe droits accordés aux flics, exclusion du projet de réforme des retraites, exemption de pass sanitaire... ; retenu la récréation des Voltigeurs à moto, unités pourtant dissoutes après la port de Malik Oussekiné en 1986. Le constat, pas vraiment une découverte, pourrait être plombant. Les ONG, françaises ou étrangères ont dénoncé, rapports circonstanciés à l'appui, l'escalade de la violence d'État désinhibée. Les plaintes et procédures contre les flics, leur hiérarchie ou l'État comme responsable du maintien de l'ordre ont rarement abouti. La partie la plus intéressante du livre, malheureusement la plus courte, concerne les parades trouvées contre cette militarisation policière à l'œuvre dans le monde entier.

Les assemblées de blessé-es permettent de sortir du traumatisme individuel. Le mouvement américain pour l'abolition de la police ou sa réduction de ses budgets mérite d'être analysé. Une manif devant une usine française d'armement du maintien de l'ordre, Nobel Sport à Pont-de-Buis (29) ou Alsetex à Précigné (72), sites Seveso, interrompt illico la production. Le col-

lectif Désarmons-les documente le matériel de la répression. Les lasers éblouissent les tireurs en uniforme au Chili, ou à Hong-Kong où l'inventivité va jusqu'à coller des briques à la Superglue pour bloquer les véhicules de police, étirer du film transparent entre deux poteaux contre les motards, et plus technique, adopter des systèmes de projections individuelles aléatoires sur son visage pour tromper la reconnaissance faciale. Le maquillage fait aussi buguer ces logiciels. L'anti-start up nation à l'œuvre. ●

Nico, interco Nantes



L'héritage du désordre



Histoires de révoltes populaires en France
Gérard Vindt, La Découverte, 126p, 10€

et farines, provoquant disette et misère noire. Les octrois, les locaux des fermiers généraux et des notaires en prennent au passage pour leur grade. Sans vision politique plus large, la classe ouvrière n'a pas encore été inventée, ce n'est pas encore la révolution, mais l'esprit est proche, contre les oppressions, l'injustice, pour une vie immédiate moins pire. On se lève contre la dîme et la gabelle, contre l'insécurité alimentaire, contre les machines qui remplacent les bras, contre les atteintes aux communaux villageois... Il n'y a pas d'utopie à opposer, juste une survie à préserver, un peu de dignité à arracher.

Ce petit livre compile 800 ans d'émeutes, des jacqueries de la guerre de Cent ans à la guerre des farines, des émeutes des banlieues de 2005 aux Gilets jaunes, en passant par les Bonnets rouges, de 2013 contre l'écotaxe ou de 1675 contre le papier timbré. Cet héritage ancien serait assez spécifique à la France. Macron a bien soupiré d'avoir à administrer des « Gaulois réfractaires ». Le pauvre. ●

Nico, interco Nantes

* L'historien Jean Nicolas avait déjà arpenté ces émeutes majoritairement anti fiscales (La rébellion française, 1661-1789, 1076p, Folio histoire).

Ni marxistes ni anarchistes -c'est beaucoup trop tôt-, ils et elles expriment juste la colère de ruraux ou du peuple des villes.

Des gens du commun, fumasses, que la colère prend, qui improvisent une action concertée, une insubordination violente contre l'autorité. Sous l'Ancien Régime, on appelait parfois ces mouvements populaires incontrôlés des « émotions » ou « esmouvances », des « fureurs », émeutes ou séditions, « rébellions à justice », « assemblées illicites » ou simplement attroupements*. Insupportable pour l'autorité royale et sa construction précoce d'un État centralisé, ses agents collectant l'impôt, ou les spéculateurs accaparant grains



ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM. ADRESSE.....

PROFESSION. MAIL.....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT GRATUIT ➔

Longue marche



Elise et les nouveaux partisans

Dominique Grange, Tardi, ed. Delcourt, 176p, 24,95€.

Des années maoïstes, on a surtout retenu le lancement de carrière de quelques intellectuels bien placés, vite repentis après la dissolution de « la Gépé », la Gauche prolétarienne, passés « du col mao au rotary club » selon l'ex-

pression de Guy Hocquenghem. À peine fictionnée, élargie aux itinéraires collectifs de l'époque, cette autobiographie de la chanteuse Dominique Grange rappelle quelques jolis coups de ces marxistes léninistes rigides flirtant parfois avec un élan libertaire, antiautoritaire. Comme ces mêmes parigots de la Goutte d'Or embarqués en 1970 en car, escortés par les RG, pour aller se baquer à Malo-les-Bains. Ou le sabotage de l'été des riches, attaquant à coup de merde ou de cocktails molotov les symboles des rupins, palaces de la côte d'Azur, golfs yachts et plages privées.

Illégalisme et répression menant à la clandestinité, ces militant-es se perdent dans un cache-cache qui manque de sens. Elle chante dans les usines, se planque, tracte dans un bidonville, s'établit dans une usine à

Nice, virée six mois après, enchaîne manifs, gardes à vue et six semaines en taule. Continuation du « Chant des partisans » de la Résistance, « les Nouveaux Partisans » est la chanson de Dominique Grange promue hymne des maos « francs tireurs de la guerre de classe », avant-garde sûre de sa conscience d'avance sur le populo, affirmant « le camp du peuple est notre peuple », peuple qui « se prépare à reprendre les armes que des traîtres lui ont volé en 45. Oui bourgeois contre vous, le peuple veut la guerre ». Le temps est aux accents martiaux d'un ouvriérisme velléitaire. Le dessin de Tardi arpente Mai-68 et ses lendemains dépités, les crimes racistes et le coup d'État au Chili, les manifs pour la Palestine. Y en des qui appellent ça une époque. ●

Nico, interco Nantes

" Vive la F.A.R.C.E. "

Un patron voyou, des flics barbouzes, de l'action directe ... le tout avec des gueules aux traits cassés. Le roman sorti en 2013 s'est transformé en BD. Une histoire de lutte ouvrière inspirée de la fermeture de l'usine Daewoo en Lorraine. Tandis que la France plonge dans la crise et que les fermetures s'enchaînent, en Lorraine, quatre ouvriers décident de passer à l'action directe : arroser de purin ceux qu'ils considèrent comme responsables. La philosophie de la F.A.R.C.E va se répandre comme une traînée de poudre. Politiques, financiers, notables, personne n'est épargné. Un matin, tout bascule. L'ancien contremaître est retrouvé mort, la tête dans un seau de purin. Un tract signé F.A.R.C.E revendique l'assassinat. Les chiens sont lâchés, et ils sont enragés.

Vive la farce

BD signée Manolo Prolo (dessins) et Zilber Karesvski (romancier)
éd. Paroles de Lorrains



LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !



20 NOVEMBRE
LA TRANSPHOBIE TUE
rassemblons nous pour la combattre

